



Pb notaire local commercial / habitation

Par **paulfages**, le **15/09/2008** à **12:24**

Bonjour,

En mai dernier j'ai acheté un appartement en RDC à Lyon qui était anciennement un bureau. Les vendeurs l'avaient transformé en mettant une douche, une cuisine etc.. pour en faire un appartement.

Je signe donc en mai chez le notaire l'acte de vente.

Plus tard je monte un dossier pour un prêt pass-travaux. L'organisme me demande un permis de construire afin de pouvoir transformer un local commercial en habitation.

Surpris je me replonge dans les papiers signés chez le notaire qui se révèle assez flou à ce niveau. En effet sur l'acte notarié il est mentionné d'un "local". Un peu plus loin sur d'autre papier je trouve "local à usage d'habitation". Pour en avoir le cœur net je suis allé à la mairie qui me redirige vers le service de l'urbanisme qui m'annonce que dans cette rue, le linéaire (tous les RDC) doivent être exclusivement à usage commercial et qu'ils n'accepteront jamais la modification. Je me retrouve donc avec un local commercial dans lesquels j'ai commencé mes travaux et dans lesquels je ne pourrais jamais habiter...

Est-ce la faute du notaire? du vendeur? quels sont mes options? sachant que je dois y habiter dans un mois et que je quitte mon logement actuel (location en attendant la fin des travaux) le 27/10 ? Contre qui puis-je me retourner?